

CHARTRE INSTALLATION JEUNES INSTALLEES

SANDERS est leader de la nutrition animale en France, avec plus de 100 ans d'expérience. Etre au cœur des régions et au plus près des préoccupations des éleveurs, c'est l'engagement que prennent chaque jour les femmes et les hommes de SANDERS : s'impliquer activement dans le développement de la vie agricole locale et contribuer ainsi à sa pérennité !

Ainsi, SANDERS Périgord, encourage et soutient les éleveurs et gaveurs de canards gras du Périgord. A la veille de la mise aux normes bien-être des salles de gavage, SANDERS Périgord a pour objectif de fédérer des éleveurs et des gaveurs autour d'une filière périgourdine, pour répondre aux besoins de ses partenaires abatteurs et transformateurs. Cette filière locale, qui regroupe des entreprises d'amont et d'aval (la coopérative La périgourdine et la Coopérative Sarlat Périgord Foie Gras), s'attache à proposer une dynamique de production en synergie avec ses producteurs pour un produit régional de qualité en quête d'authenticité.

Ainsi, SANDERS Périgord propose aux Jeunes désirant s'installer ou développer un nouvel atelier d'intégrer une filière périgourdine, durable, rémunératrice, aux débouchés sécurisés.

Nos engagements :

- Assurer la formation initiale des candidats en partenariat avec le Lycée Agricole de Périgueux et le CFPPA : une formation théorique et pratique ; obtention des prérequis pour la bonne conduite d'un atelier de gavage en cages collectives.
- Accompagner les candidats dans les démarches administratives liées à la création de leur outil de production : montage des dossiers et étude économique prévisionnelle.
- Accompagner financièrement à hauteur de 50 000 € pour la construction d'une salle aux normes bien-être pour tous les gaveurs entrant dans la filière.
- SANDERS s'engage contractuellement avec le gaveur à mettre en place de 16 à 22 bandes par an, selon la volonté du gaveur et à racheter l'ensemble des canards gras produits.
- SANDERS s'engage sur un mode de rémunération permettant de compenser les éventuelles hausses ou baisses des prix des céréales, afin de garantir les résultats économiques uniquement sur la technique (mise en place de primes d'élevage et de gavage directement indexées sur le prix de l'aliment ou de la farine).

- SANDERS s'engage contractuellement à travailler pendant une période minimale de 10 ans avec l'éleveur ou le gaveur qui entre dans cette filière. Pour le JA 24, un engagement de 15 ans minimum est prévu.
- SANDERS s'engage à fournir et racheter au gaveur le nombre de canards PAG prédéfini sur le planning prévisionnel 6 mois à l'avance minimum.
- SANDERS s'engage à assurer la formation des éleveurs et gaveur quant à l'utilisation du logiciel « GAVINET » permettant d'obtenir les résultats technico-économiques des producteurs et d'assurer la traçabilité des lots.
- SANDERS s'engage à effectuer un suivi technique terrain régulier afin de faire évoluer les éleveurs et gaveurs dans le bon sens.
- SANDERS s'engage à organiser des réunions de « groupe de progrès » autour d'une problématique commune.

Etre éleveur et gaveur de canard dans le Périgord revient avant tout à élaborer un produit de grande qualité en perpétuant un savoir-faire acquis depuis des générations. C'est un métier dont les producteurs doivent être fiers à l'image de la qualité du foie gras du Périgord.

Gaveur en atelier spécialisé ou en complément d'une autre production, éleveur/gaveur, seul ou en association, en reprenant un atelier existant ou en créant votre propre atelier : il n'existe pas un modèle mais des modèles d'exploitations !

Le 21 Novembre 2013, à Périgueux.

Pierre LEONARD



Président de
Jeunes Agriculteurs Dordogne

Cédric EVRARD



Directeur commercial
SANDERS Périgord